

# Séance du Conseil Municipal en date du 2 juin 2022

X

## Nombre de conseillers

- En exercice	11
- Présents	10
- Votants	10
- Absent(s) excusé(s)	1
- Absent(s)	
- Pouvoir	
DATE CONVOCATION	24/05/2022

De la commune de : **VERRIERES EN FOREZ**  
Séance du : **2 juin 2022**

L'an deux mil vingt-deux le deux du mois de juin à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hervé PEYRONNET, Maire.

	P	A	A		P	A	A		P	A	A
AUDIN-VERNET Françoise	X			PEYRONNET Hervé	X			ROBERT Clément	X		
BERAUD Emilie	X			PLANCHENAULT Daniel	X			RUIZ Joël	X		
KLEIN Kévin	X			POMMIER Lucas	X			VIALLE Sandrine	X		
MALHIERE Thierry	X			PRADINES Cédric		X					

\* **Secrétaire séance** : Daniel PLANCHENAULT

\* **Secrétaire auxiliaire** : Céline MAZET

\* **Pouvoir(s)** :

- Approbation du précédent conseil
- Délibération demande de subvention DRAC Etude église phase 2
- Délibération convention – Amis des Orgues/commune pour étude restauration orgue
- Validation plan aménagement CRB - le Pin
- Délibération complémentaire vente/achat terrain le Bouchet
- Délibération valeur vénale
- Délibération convention Région Lycée Commune : égout
- Délibération tarif frais pour dérogation scolaire
- Délibération 1607h et journée solidarité
- Renseignements divers
- Questions diverses

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir ajouter à l'ordre du jour deux délibérations :

- Demande de subvention à la Région pour l'étude Eglise phase 2
- Demande de subvention auprès de la Région pour le lot bois projet école

A l'unanimité, l'assemblée approuve ces ajouts.

La séance du 7 avril 2022 est approuvée à l'unanimité.

## DEL. N° 1-02/06/2022 – DELIBERATION DEMANDE DE SUBVENTION DRAC ETUDE EGLISE PHASE 2

Monsieur le donne la parole à Françoise AUDIN-VERNET. Elle explique que c'est la suite des études préalables à la restauration de l'orgue et du clocher porche. Après l'étude diagnostic réalisée en 2022, qui a notamment mis en évidence l'existence de décors peints à mettre au jour, il s'agit de poursuivre les études préalables à la restauration du clocher-porche en réalisant les phases AVP, PRO, Dossier de Consultation des Entreprises, Autorisation de travaux et Aide à la passation des contrats de travaux.

Un devis de 10521,22 € HT a été réalisé par Perspective Patrimoine, Jérôme Francou.

Elle propose à l'assemblée de solliciter l'aide financière auprès de la DRAC à hauteur de 50%.

**Après discussion, l'assemblée municipale, à l'unanimité : lucas abs**

- **SOLLICITE** l'aide financière de la DRAC.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier

**DEL.N° 2-02/06/2022 – DELIBERATION DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION ETUDE EGLISE PHASE 2**

Monsieur le donne la parole à Françoise AUDIN-VERNET. Elle explique que c'est la suite des études préalables à la restauration de l'orgue et du clocher porche. Après l'étude diagnostic réalisée en 2022, qui a notamment mis en évidence l'existence de décors peints à mettre au jour, il s'agit de poursuivre les études préalables à la restauration du clocher-porche en réalisant les phases AVP, PRO, Dossier de Consultation des Entreprises, Autorisation de travaux et Aide à la passation des contrats de travaux.

Un devis de 10521,22 € HT a été réalisé par Perspective Patrimoine, Jérôme Francou.

Elle propose à l'assemblée de solliciter l'aide financière auprès de la Région.

**Après discussion, l'assemblée municipale, à l'unanimité : lucas abs**

- **SOLLICITE** l'aide financière de la Région.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier

**DEL.N° 3-02/06/2022 – DELIBERATION CONVENTION – AMIS DES ORGUES/COMMUNE POUR ETUDE RESTAURATION ORGUE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il faut signer une convention avec l'association des Amis des Orgues afin de pouvoir recevoir leur participation pour une partie des dépenses faites pour l'étude préalable à la restauration de l'Orgue. La commune a réglé la totalité des factures pour ce projet et a perçu des subventions qui sont à déduire des dépenses, ainsi que la tva récupérable partiellement. L'association des Amis des Orgues finance le reste à charge. C'est l'objet de la convention.

**Après discussion, l'assemblée municipale, à l'unanimité : pas lucas**

- **APPROUVE** la convention.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier

**DEL.N° 4-02/06/2022 – VALIDATION PLAN AMENAGEMENT CRB - LE PIN**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il s'agit de renouveler le plan d'aménagement de la section Conol-Robert La Bruyère arrivé à échéance. Le nouveau plan est pris pour la période 2022-2041. L'ONF propose d'y intégrer Le Pin, dont le plan d'aménagement est quasiment échu également. Le nouveau plan d'aménagement CRB-Le Pin a été présenté aux ayants droits des sections lors des réunions des 4 et 5 mai 2022. Le nouveau plan d'aménagement est en continuité du précédent dans les principes de gestion. Il prévoit la préservation d'un îlot de sénescence d'environ 3 hectares en parcelle 10.

Le conseil municipal valide ce plan qui va être rédigé par l'ONF.

→ Arrivé de Lucas POMMIER

**DEL.N° -02/06/2022 – DELIBERATION COMPLEMENTAIRE VENTE/ACHAT TERRAIN LE BOUCHET**

Monsieur le Maire donne la parole à Thierry MALHIERE. Il informe qu'il n'a pas tous les éléments pour pouvoir prendre une délibération.

Il demande de reporter cette délibération à un prochain conseil.

**DEL.N° -02/62/2022 – DELIBERATION VALEUR VENALE**

Monsieur le Maire donne la parole à Thierry MALHIERE. Il informe qu'en raison d'un manque d'information il reporte la prise de cette délibération à un prochain conseil municipal.

**DEL.N° 5-02/06/2022 – DELIBERATION CONVENTION REGION LYCEE COMMUNE : EGOUT**

Monsieur le Maire donne la parole à Thierry MALHIÈRE. Il informe le conseil municipal qu'il faut signer une convention entre la Région, le Lycée et la commune pour le réseau des égouts actuel des appartements de l'ancienne mairie, de l'école et de l'épicerie qui passent actuellement dans la cour de la futur école. Il faut donc les faire dévier afin de les raccorder à ceux du lycée.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** cette convention
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires

**DEL.N° 6-02/06/2022 – DELIBERATION TARIF FRAIS POUR DEROGATION SCOLAIRE**

Monsieur le Maire donne la parole à Kévin KLEIN. Nous recevons des demandes de dérogations de parents de communes voisines souhaitant inscrire leur enfant au sein du RPI. Les enfants ne seront acceptés qu'avec l'aval de la commune de résidence. Il est ainsi fixé un tarif applicable à la commune de résidence de 740€ par an. Cette tarification sera ajoutée à la convention RPI.

**Le conseil municipal, après discussion, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** ce tarif pour cette demande de dérogation
- **APPROUVE** ce tarif de manière général pour toute demande de dérogation
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de signer les pièces administratives.

**DEL.N°7-02/06/2022 - DELIBERATION 1607H ET JOURNEE SOLIDARITE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une délibération avait été prise le 10 janvier 2002 pour le passage aux 35 h soit 1607h par an.

Il explique que lors de cette séance le conseil n'avait pas délibéré sur la journée de solidarité. Il faut donc délibérer à ce sujet.

Plusieurs propositions détaillées ci-dessous sont présentées à l'assemblée.

**Le conseil municipal, à l'unanimité :**

**DECIDE** de laisser le choix aux agents, afin d'accomplir la journée supplémentaire de travail non rémunérée d'une durée de 7 heures pour un temps complet :

- un jour férié précédemment chômé (à l'exclusion du 1<sup>er</sup> mai). Exemple : lundi de Pentecôte,
- le travail d'un jour de réduction du temps de travail tel que prévu par les règles en vigueur,
- un jour ouvrable non habituellement travaillé dans la collectivité,
- la répartition du nombre d'heures dues sur plusieurs journées ou réalisé par les agents tout au long de l'année civile (lorsqu'il existe une possibilité de contrôle automatisé possible de la réalisation de ces heures),
- toute autre modalité permettant le travail de sept heures précédemment non travaillées, à **l'exclusion des jours de congés annuels.**

**DEL.N° 8-02/06/2022 – DELIBERATION DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION LOT BOIS CONSTRUCTION ECOLE**

Monsieur le maire donne la parole à Françoise AUDIN-VERNET. Elle explique qu'elle propose de solliciter la subvention de la Région dans le cadre de l'Appel à Projets « Développer et promouvoir la construction en Bois Local ». Dans la mesure où il est prévu d'utiliser du sapin local pour le projet école, le montant de l'aide régionale pourrait être de 30% du lot bois local. Le lot bois local s'élevant à 174 048,24 € HT, l'aide demandée serait de 52 214,17 €.

**Après discussion, l'assemblée municipale, à l'unanimité :**

- **SOLLICITE** l'aide financière de la Région.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier

## RENSEIGNEMENTS DIVERS

- La commune a été tiré au sort lors du tirage des jurés d'assises réalisé en mairie de Montbrison. Trois citoyens inscrits sur la liste électorale de la commune ont été tirés au sort de façon aléatoire. Ils recevront personnellement cette information.
- Un nouveau guide du routard de la Loire vient d'être créé et lancé. La commune de Verrières est concernée avec l'auberge de Conol et Abiessence.
- Le Festival des Monts de la Balle va se dérouler le week-end du 4 et 5 juin. Un tableau des permanences du PC sécurité a été fait mais il n'est pas complet. Des membres de l'AFR compléteront les créneaux non attribués.  
L'apéritif d'ouverture de Festival sera offert par la mairie le samedi 4 juin à midi.
- Le tableau des permanences de tenue du bureau de vote pour les élections législatives est en cours. Il manque encore quelques personnes pour le terminer.
- Le SNU va se dérouler à nouveau cette année sur la commune avec deux périodes de 15 jours avec environ 150 jeunes par séjour.  
Il a été convenu avec Monsieur ROUSSEL de proposer les chantiers suivants :
  - ♦ rafraichissement du monument aux morts
  - ♦ Repeindre les mains courantes au stade de foot
  - ♦ Faire des réouvertures de chemins (Arpheuil, Drutel,..)
- La mairie va être prochainement raccorder à la fibre.
- En début d'année 2023 aura lieu le recensement de la population, il faudra recruter deux agents recenseurs.
- Il va avoir des mouvements au niveau du personnel. Trois postes vont être vacants et des offres d'emploi ont été publiées au niveau du secrétariat, des services techniques et de l'école.

## QUESTIONS DIVERSES

### **MALHIERE Thierry :**

- LFa a récupéré la compétence de l'eau qui avant était gérée par le syndicat de la Vidrézone. Actuellement c'est la SAUR qui s'occupe des réseaux avec LFa qui en assure la maîtrise. Pour info, la réserve d'eau à ce jour à le même débit qu'au 31 août de l'année dernière.
- Un nouveau locataire va emménager dans la maison du Champet dans l'été.
- Un appartement est disponible au-dessus de l'ancienne mairie.
- Deux devis ont été signés pour l'achat de deux chaudières et deux demandes de subventions ont aussi été faites et elles ont été accordé par le SIEL.
- La déchèterie mobile sera sur la commune le vendredi 17 juin 2022.
- LFa a fait la demande qu'un panneau soit installé au niveau de l'Allée des Pommiers pour expliquer la résine drainante. (format A4)
- Les accotements (tonte) des voies communales sont en cours.
- Un broyeur tondeuse a été loué pour permettre aux employés communaux de nettoyer différents chemins.

### **BERAUD Emilie :**

- Abiessence a été sollicité sur la question des éoliennes : plusieurs personnes voudraient avoir plus d'informations sur le sujet, connaître le stade d'avancement du projet et en débattre. Pour le moment la commune suit la chartre de LFa : le comité de suivi avec les communes riveraines a été mis en place. Il se réunira à nouveau le 16 juin. Une information sera publiée sur l'écho du mois de juillet. Les modalités d'information-concertation sont en cours de réflexion. Quoiqu'il en soit ce projet est à son début. Le conseil municipal, avant d'apporter un avis sur le lancement des études, réfléchit à la façon d'aborder ce sujet sereinement et la manière de l'appréhender au niveau communal en tenant compte des avis extérieurs à la commune.

### **PLANCHENAULT Daniel :**

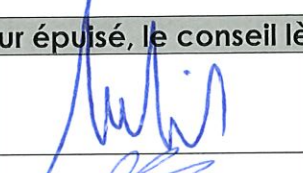
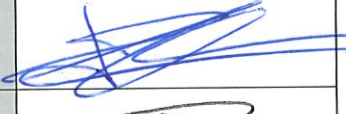
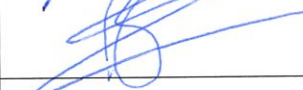






- La société JS concept n'a pas fait de retour de nouveau devis pour la signalétique bi-mâts directionnelle.

### **KLEIN Kévin :**

- Un nouveau devis pour l'aménagement de la zone de l'arrêt de bus de La Feuillat est à l'étude afin de réaliser les travaux d'ici la prochaine rentrée scolaire.
- Les tarifs de la cantine vont augmenter à la rentrée 2022. Deux propositions de Newrest sont parvenues à la mairie. La commission va traiter le sujet.
- Une demande de location du studio est en cours.

**AUDIN-VERNET Françoise :**

- Le projet lié au bâtiment de la mairie avance.
- Le projet école avance selon le calendrier prévu : le PC sera déposé avant fin juin. L'APD (Avant Projet définitif) sera présenté pour validation lors du prochain Conseil Municipal.

L'ordre du jour épuisé, le conseil lève sa séance à : 23h05 Signatures :			
AUDIN-VERNET Françoise		PLANCHENAULT Daniel	
BERAUD Emilie		POMMIER Lucas	
KLEIN Kévin		PRADINES Cédric	Absent excusé
MALHIERE Thierry		ROBERT Clément	
PEYRONNET Hervé		RUIZ Joël	
		VIALLE Sandrine	